

FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de l'Action Sociale



Secteur social et médico-social

Accords des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

DECLARATION CGT sur la politique salariale dans les Accords CHRS

à la Commission Nationale Paritaire de Négociations du 21 novembre 2018

Le protocole présentement proposé par NEXEM permet de rentrer « dans les clous » de la légalité mettant ainsi le texte des Accords CHRS en conformité avec la loi, c'est-à-dire en intégrant l'application du SMIC : on ne pouvait en attendre moins.

Evidemment pour la CGT, cette proposition est totalement insuffisante et ne répond en rien aux besoins et attentes des salarié.e.s.

Aujourd'hui, pour répondre aux légitimes colères exprimées dans les établissements comme dans la rue, d'autres réponses s'imposent :

- Un **SMIC à 1.800 euros** prenant en compte la **réelle augmentation du coût de la vie,** les blocages récurrents du point qui nous ont fait perdre 26 % de pouvoir d'achat depuis 2001 :
- Pour ces mêmes raisons, **la valeur du point doit être portée à 4 euros** afin que l'ensemble des salarié.e.s puissent enfin connaître une revalorisation salariale digne de ce nom
- Au prétexte que la mesure n'était pas pérenne, NEXEM a refusé d'attribuer aux salaires les 4 % de la masse salariale dégagés par le Crédit d'Impôt sur les Taxes et les Salaires (CITS) alors qu'il s'agit de diminutions des cotisations sociales qui constituent des salaires différés (que la CGT condamne par ailleurs).
 Aujourd'hui, nous savons que l'allégement de cotisations va être pérennisé et même porté à 6 % à partir de 2019. La CGT le rappelle : ces 6 % doivent revenir intégralement aux salarié.e.s.

La CGT revendique que de réelles négociations s'ouvrent enfin sur les salaires dans les Accords CHRS et le lien avec la CCNT du 15/03/1966 ne doit pas servir de prétexte à la dérobade. La CGT y défend les mêmes revendications devant le même employeur : NEXEM.

Les salarié.e.s attendent depuis trop longtemps, vous devez urgemment prendre vos responsabilités en vous impliquant dans une véritable promotion salariale. Il n'est que temps.

о0о